DLP 17-11-61 073686

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. : 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C. C. P. : MONTPELLIER 5.233.57

ABONNEMENT ANNUEL
12 N.F.

Nº 14
Supplément spécial St Mamet

TRAITEMENT D'AUTOMNE DES ARBRES FRUITIERS

Tous les arbres fruitiers à noyau réclament des soins à l'automne.

L'abricotier doit être débarrassé des fruits momifiés des rameaux et bouquets de mai désséchés à la suite des attaques du monilia. Ce travail de nettoyage est facilement exécuté à l'automne avant la chute des feuilles. Ainsi, seront supprimés des foyers d'infection au départ desquels la maladie se propagerait en fin d'hiver.

Le coryneum est un champignon parasite de l'abricotier et du pêcher. Il provoque la criblure du feuillage. La maladie se manifeste tout d'abord par le développement de taches rouges virant au brun, une chute prématurée du feuillage peut suivre. Des taches semblables s'observent également sur les rameaux; elles sont à l'origine de chancre d'où s'écoule de la gomme. Lorsque ces chancres se produisent à la base des bourgeons ils en provoquent la destruction. Sur fruits, la propagation du corynéum entraîne la chute prématurée de la plupart des jeunes fruits tandis que ceux qui subsistent portent des taches rouges qui persistent; detelles taches sont fréquentes sur abricots. Le corynéum est très résistant au froid, il évolue au cours de l'hiver, l'humidité lui étant extrêmement favorable. C'est pourquoi les traitements d'automne sont indispensables pour limiter les infections se produisant par les plaies cicatricielles, que provoque la chute des feuilles.

Tout traitement lavé doit être immédiatement renouvelé et ce, autant de fois que nécessaire.

Les bouillies cupriques comme certains fongicides de synthèse sont efficaces. Le cuivre pouvant produire des brûlures sur les bois mal aoûtés, on utilisera les produits de synthèse au début des traitements, les produits cupriques étant employés après les premières gelées.

Quant à la cloque c'est un champignon qui provoque sur pêcher des déformations du feuillage (feuilles rougies, durcies et crispées), des déformations des rameaux et parfois des déformations des fruits (excroissance rougeâtre).

Si la maladie évolue au printemps, dès l'automne elle peut être prévenue en éliminant une partie des organes de conservation par un traitement exécuté après la chute des feuilles :

utiliser la bouillie bordelaise à 2 % ou tout autre produit cuprique commercial s'il est très adhérent.

Le poirier réclame également un traitement anticryptogamique à l'automne. En effet, la pulvérisation d'une bouillie cuprique très adhésive après la chute des feuilles détruira les chancres à conidies de la tavelure. Ainsi, seront très fortement réduits les risques d'infection au moment de la floraison.

S'il advenait que ce traitement soit lavé, il serait nécessaire de le renouveler, aussi souvent que nécessaire jusqu'à la fin du mois de janvier.

P. 1405

DESINFECTION du SOL

Elle est dirigée :

I - Contre les BACTERIES et CHAMPIGNONS -

Parmi les nombreux procédés de désinfection, nous indiquerons :

Désinfection par la chaleur : Une désinfection suffisante est obtenue lorsque la température du sol atteint 95 ° pendant 10-15 minutes.

Si la désinfection du sol est délicate et exige un matériel coûteux, les pots et godets peuvent être désinfectés en les trempant pendant 10 minutes dans un récipient d'eau bouillante.

De petits volumes de terre peuvent être partiellement stérilisés en les arrosant d'eau bouillante.

Désinfection par les produits chimiques : Nous retiendrons deux produits :

FORMOL : Procédé très économique. Utilisé à la dose de 1 litre de formol pour 40 litres d'eau; il faut 10 litres de cette solution par mètre carré répandu par arrosage.

Après traitement, couvrir la terre pendant 48 heures avec des sacs imbibés de cette solution : on peut semer ou planter 10-12 jours plus tard.

PENTACHLORONITROBENZENE : Efficace dans la lutte contre Sclerotinia Minor, responsable de la pourriture du collet de la laitue et de diverses plantes.

Utilisé à la dose de 10 grs de matière active par m2, avant semis ou plantation.

Certaines espèces sont sensibles à cette substance : oignons. Ne pas dépasser les doses prescrites et procéder à la désinfection plusieurs semaines avant le semis.

VAPAM : Efficace contre les fontes des semis, verticillioses. Sera dilué dans l'eau : 1 litre pour 10 litres d'eau, et appliqué en arrosage.

Il faut 10 à 20 litres de VAPAM pur par are. Arroser abondamment. On peut planter ou semer 1 mois après le traitement.

II - Contre les NEMATODES -

Ce sont les fumigants qui donnent les meilleurs résultats :

- D.D. ou mélange de Dichloropropane et Dichloropropylène à la dose de 350 g par m2
- Dibrométhane à la dose de I40/200 g par m2

Ces produits sont toxiques et s'utilisent au pal injecteur ; ils doivent être appliqués 3 semaines avant le semis ou la plantation.

Ces produits agissant par vapeurs, la température du sol joue un rôle important ; elle doit être de 10° au moins.

Il faut au moins 5 trous par mètre carré.

III - Contre les INSECTES (larves vivant dans le sol : Vers blancs, taupins, vers gris) :

On proscrira l'H.C.H. cependant efficace , en raison du mauvais goût qu'il donne aux plantes racines, aux tubercules qui poussent dans le sol traité.

On donnera la préférence aux insecticides suivants, utilisés avant le semis ou la plantation

- Aldrin	+ 4 k	de matière active à l'hectare
- Chlordane	6 à 8 k	dematière active à l'hectare
- Heptachlore	3 à 4 k	de matière active à l'hectare

Appliquer en arrosage ou en poudrage; ces insecticides seront enfouis par une façon superficielle.

Ce traitement est efficace pendant plusieurs années: 3 ans en général.

Dans certains cas on pourra procéder à l'enrobage des semences en utilisant : Lindane, Aldrin.

L'Inspecteur dela Protection des Végétaux,

P. BERVILLE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON